Genève : à qui la culture?

Autor(en): **Delley**, **Jean-Daniel**

Objekttyp: Article

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - (2007)

Heft 1725

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1024268

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

Genève: A qui la culture?

Jean-Daniel Delley (12 mars 2007)

Avis de tempête sur la scène culturelle genevoise. Le Conseil d'Etat, préoccupé par le rétablissement de l'équilibre des finances cantonales, désire se défaire de ses tâches culturelles au profit de la Ville de Genève. Pour le canton, le gain financier n'est pas très lourd – une vingtaine de millions de francs - mais bon à prendre quand on sait ses problèmes budgétaires. Quant à la Ville, elle joue historiquement le premier rôle sur ce terrain – le Grand Théâtre, le Victoria Hall, la Comédie notamment relèvent de ses compétences - ce que traduit un budget culturel qui dépasse largement les 200 millions.

Le chef du Département de l'instruction publique, minoritaire au sein du collège, n'est pas content de perdre ce secteur. Les milieux culturels protestent, craignant à la fois de ne plus dépendre que d'un seul magistrat et de voir diminuer leurs subventions. Par contre la Ville et son ministre en charge de la culture devraient se réjouir. Contrairement au canton, la Ville ne manque pas d'argent, grâce à la répartition intercommunale de l'impôt sur le revenu des personnes physiques basée sur le lieu de travail du contribuable. Et cette exclusivité culturelle ne manquera pas de renforcer encore la suffisance de magistrats municipaux portés à se croire à la tête d'une capitale mondiale.

Cette guéguerre, si elle fait la joie des gazettes, risque bien une fois encore d'occulter un problème bien plus important. Celui de l'indispensable réorganisation d'une agglomération urbaine où cohabitent mal un canton et une commune qui rêve toujours de sa grandeur passée, à l'époque où elle représentait à elle seule la République de Genève. Cette époque est révolue. Genève, ce territoire de 460000 habitants, n'est plus qu'une seule ville. Seulement le canton est à même d'assumer les fonctions communes à cette grande agglomération, les tâches culturelles notamment. Quant aux communes, qu'elles cessent de vouloir concurrencer le canton pour se consacrer efficacement aux tâches de proximité. Cette réorganisation passera bien sûr par une redistribution complète des ressources financières au profit du canton. Une tâche dont devra se saisir en priorité la future Assemblée constituante.